



Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 7 novembre 2023 le Règlement autorisant un emprunt de 1 344 400 \$ pour financer l'aide à être versée par le ministre de la Culture et des Communications du Québec pour la réalisation du projet intitulé Développement des collections 2023-2025 dans le cadre du programme « Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2025 » (2023, chapitre 130) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 4 décembre 2023.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 7 décembre 2023.

M^e Yolaine Tremblay, greffière